

## L'appui et la compétence d'un réseau

Chaque conseiller en énergie partagé est intégré au réseau national créé par l'ADEME, ce qui garantit une professionnalisation et des échanges d'expérience.



### Pour plus d'informations :

Agnès GANDON - Directrice du développement des services énergétiques  
02 41 20 75 36 - a.gandon@sieml.fr

Emmanuel TESSIER - Thermicien  
02 41 20 75 47 - e.tessier@sieml.fr

9 route de la Confluence - ZAC de Beuzon - Écouflant  
CS 60145 - 49001 Angers cedex 01  
[www.sieml.fr](http://www.sieml.fr)

## Un nouveau service au SIEML : le Conseil en Énergie Partagé (CEP) !

Pour mieux maîtriser vos dépenses énergétiques, le SIEML met à disposition des conseillers pour optimiser la gestion énergétique du patrimoine des collectivités.



- Plus de **72** communes en Pays de la Loire font déjà des économies avec **un conseiller en énergie partagé, pourquoi pas vous ?**
- Actions **simples et rentables** avec des **investissements limités**.
- Démarche qui **s'inscrit dans la durée** garantissant une stratégie **sur le long terme**.



Face aux défis énergétiques et climatiques, pour votre commune et votre territoire, vous souhaitez :

- Réduire vos consommations d'énergie
- Recourir aux énergies renouvelables locales
- Bâtir des projets ambitieux et durables
- Dynamiser l'économie locale
- Diminuer vos émissions de gaz à effet de serre

« Pour vous accompagner dans la maîtrise des consommations d'énergie du patrimoine de votre commune, le SIEML, avec le soutien financier de l'ADEME, vous aide à mettre en place un conseiller en énergie partagé sur votre territoire. »



Le CEP : une solution adaptée aux préoccupations des petites et moyennes collectivités

- **Votre budget de fonctionnement augmente chaque année**, du fait de la hausse des prix de l'énergie notamment.
- **Votre commune n'a pas la taille et le budget suffisant** pour disposer d'une compétence énergie en interne au quotidien.
- **Votre situation est spécifique** : patrimoine communal, ressources énergétiques disponibles, etc.

Le CEP : une réponse à vos besoins grâce à une mutualisation intelligente à une échelle territoriale cohérente

- Le SIEML vous propose un service qui permet de **mutualiser** un conseiller en énergie partagé entre plusieurs collectivités.
- **Le coût d'un conseiller est généralement compensé par les économies réalisées.**
- **Des actions rapides et sans investissement** (sensibilisation aux comportements économes, optimisation des abonnements et du fonctionnement des installations de chauffage...).
- ➔ **Un coût du service fixé à 0,50 € / hab / an pendant 3 ans, renouvelable une fois (exemple pour une commune de 2 000 habitants : 1 000 € / an, soit moins de 2% du budget énergie).**
- ➔ **Des économies réalisées et constatées jusqu'à 3 € / hab / an selon l'ADEME.**

Le CEP : de réels atouts

- Réactivité et proximité
- Professionnalisme et neutralité du conseil
- Économies financières
- Accompagnement sur les nouvelles réglementations et les évolutions du marché de l'énergie
- Développement d'une démarche de territoire

Le travail du conseiller auprès de vous

- **Gérer** vos dépenses énergétiques par un suivi personnalisé des factures
- **Réduire** votre consommation et préserver votre confort
- **Accompagner** votre collectivité dans vos projets de rénovation et/ou de construction pour optimiser vos choix
- **Animer** des actions d'information et de sensibilisation

Un dispositif qui se rémunère par les économies qu'il génère.

« L'exemplarité des communes par la maîtrise des consommations énergétiques est un message fort auprès de la population. »